



Communiqué de presse

Traites des êtres humains dans les vignes Champenoises : justice et dignité pour les vendangeurs !

Ce sont 53 vendangeurs en septembre 2023, hébergés dans des conditions indignes, qui ont été découverts par l'inspection du travail. Ces salariés victimes de traite d'êtres humains, étaient logés dans des bâtiments insalubres et sous-alimentés. Ils travaillaient dans les vignes dans des conditions de travail désastreuses, sans salaire et sous la pression de prestataires mafieux parfaitement organisés, violents et armés.

Suite au jugement en première instance du 21 juillet condamnant à la fois les responsables de la société de service mais aussi l'exploitant viticole, l'un des donneurs d'ordre, ceux-ci ont fait appel. Lors du procès en appel qui a eu lieu les 21 et 22 janvier, l'avocat des exploitants a pris un axe de défense des plus infamant, avec un discours haineux emprunt à l'extrême droite, visant à remettre la faute sur les travailleurs migrants, par des propos dévoilant un racisme et une xénophobie que l'on pensait d'une autre époque.

Mercredi 5 mars, le verdict tombe. **La cours d'appel confirme que les 53 vendangeurs sont bien victimes de traite d'êtres humains. Une victoire !** Sans délai, ces travailleurs doivent maintenant être rétabli dans leur droit. Après avoir enduré l'horreur, les entraves à leurs régularisations qu'ils subissent depuis près de 3 ans doivent cesser. Le jugement en première instance a été confirmé par la cour d'appel, les patrons et ses nervis de la société de services sont condamnés à de la prison ferme et avec sursis et leur société est dissoute

Cependant, l'exploitant de la société viticole ayant eu recours à ces prestataires mafieux a quant à lui été scandaleusement relaxé. Pourtant si ces réseaux mafieux existent, c'est bien parce que le patronat agricole y fait appel.

Il ne suffit pas de démanteler les réseaux mafieux, de condamner les sociétés prestataires, les donneurs d'ordres aussi doivent être tenus pénalement responsables. Ceux qui sont en haut de la chaîne, que ce soit l'exploitant agricole ou les maisons de champagne, sont malheureusement encore passés à travers les mailles du filet.

Tant que le patronat agricole qui n'hésite pas à surexploiter et maltraiter les travailleurs, et font de leurs exploitations des zones de non-droit, ne sont pas condamné, nous aurons chaque année des travailleurs dans toute la France victimes de traite d'êtres humains.

Cette affaire n'est qu'une partie visible de l'iceberg de l'ignominie patronale en agriculture.

La CGT continuera le combat pour rendre visibles les invisibles, défendre les droits des ouvrières et ouvriers agricoles et en gagner de nouveaux.

Nous continuerons d'œuvrer pour exiger et obtenir des processus de régularisation et de renouvellement de titre facilités, pour une réelle égalité des droits entre toutes et tous travailleurs et travailleuses.

Face aux offensives répressives du patronat et à la montée de l'extrême droite, plus que jamais défendons nos valeurs de solidarité, de fraternité et de progrès social. Soyons nombreux aux mobilisations du 8 mars journée internationale de lutte pour les droits des femmes et du 21 mars contre le racisme et pour l'égalité des droits.

A Montreuil le 6 mars 2026